



REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

- 1- Le Comité Régional Normandie de cyclotourisme affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme organise chaque année un concours photos.
- 2-Seuls les clichés couleurs sur papier au format 13x18 seront éligibles
- **3** Ce concours est exclusivement ouvert et réservé à tous les membres licenciés à la F.F.C.T.
- **4** Aucun droit de participation n'est perçu.
- 5- Le sujet du concours est soumis chaque année par la commission photo au comité directeur du Comité Régional pour approbation.
- **6** La présence de cyclotouristes et/ou de vélos ou de parties de ceux-ci sur le cliché est un critère indispensable pour l'éligibilité au concours du cliché proposé.
- 7- Les clichés sont jugés par un jury d'au moins 3 personnes composé de membres du comité directeur et de la commission photo. Les membres du jury et de la commission photo ne peuvent pas participer au concours.
- 8- Il sera établi un classement. Chaque participant peut présenter trois clichés au maximum, de ses réalisations personnelles.
- 9- Les 3 clichés les mieux classés seront récompensés.
- 10- Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix s'il juge la qualité des photos insuffisante.
- 11- Les prix seront remis à chacun des lauréats lors de l'Assemblée Générale du Comité Régional. Ils ne seront pas cumulables. Chaque participant recevra le prix de son meilleur résultat
- 12- Les clichés concourants alimenteront la photothèque du CoReg et seront libres d'utilisation.
- 13- Chaque réalisation devra être localisée au dos et placée sous enveloppe cachetée portant le pseudonyme choisi par l'auteur. Les envois doivent être mis sous enveloppe cachetée portant extérieurement le pseudonyme choisi par le participant. Le bulletin de participation présent dans le guide régional sera découpé ou photocopié et dûment complété. Il sera ajouté à cette enveloppe.
- 14- Les expéditions devront être faites <u>avant le 15 octobre 2019</u> à :
 Madame Denise Genel -170, rue Piéton -76320 CAUDEBEC-les-ELBEUF